

PROJET MONTRÉAL

# Programme 2025



Document adopté au Congrès  
des membres de novembre 2024.

# Une métropole dynamique, verte et résiliente

1

**Montréal est déjà un chef de file international en matière de transition écologique et de vitalité culturelle et économique, en bonne partie grâce aux transformations de Projet Montréal. Loin de s’asseoir sur nos lauriers, nous devons redoubler d’ardeur pour adapter la ville aux changements climatiques, assurer l’accès pour toutes et tous à des espaces verts de qualité et garantir le rayonnement de la seule métropole francophone des Amériques.**

## **1.1 Montréal : ville carboneutre en 2050**

- a. Stimuler des pratiques écologiques et durables dans les projets de construction et de rénovations privés;
- b. Éliminer les systèmes de chauffage polluants;
- c. Multiplier les zones à priorité piétonne;
- d. Déployer l’offre de livraison urbaine et locale décarbonée à l’ensemble du territoire de la ville de Montréal;
- e. Miser sur l’écofiscalité pour atteindre nos objectifs en matière de changements climatiques;
- f. Fixer des objectifs d’efficacité énergétique ambitieux pour tous les projets de construction neuve ou de rénovation;
- g. Favoriser la récupération et la production de nouvelles sources d’énergies renouvelables afin d’assurer un approvisionnement en énergie verte ou décarbonée qui répondra aux besoins futurs de la métropole;

## **1.2 Grands parcs et accès à l’eau**

- a. Réaffirmer l’importance du mont Royal comme poumon vert de la métropole, assurer sa protection et favoriser son accès au plus grand nombre de Montréalaises et Montréalais, notamment par le changement de vocation de la voie Camilien-Houde;
- b. Réaffirmer l’importance du Fleuve et de nos berges comme richesse inestimable, assurer leur protection et favoriser leur accès en développant le déploiement d’activités nautiques actives dans un environnement sécuritaire, notamment au nouveau parc riverain de Lachine et à la promenade Bellerive;

- c. Multiplier et consolider les grands espaces verts montréalais, notamment en développant le Grand parc de l’Ouest, le Grand parc de l’Est et la Falaise St-Jacques (dalle-parc), et en réalisant des plans directeurs ambitieux et complets pour les grands parcs urbains;
- d. Mettre en valeur les ruisseaux et les zones humides favorisant la rétention de l’eau dans les grands parcs de Montréal;
- e. Mettre en place une gestion plus naturelle de l’eau de surface et défavoriser leur évacuation systématique dans des conduites souterraines.

## **1.3 Verdissement, résilience et îlots de chaleur**

- a. Systématiser le principe de résilience face aux changements climatiques dans les infrastructures municipales et dans le réaménagement des rues et des places publiques, par exemple avec des parcs ou rues éponges, et favoriser de telles initiatives sur le domaine privé;
- b. Multiplier les initiatives pour la déminéralisation et le verdissement des sols;
- c. Intégrer la biodiversité et le verdissement à la planification territoriale et réglementaire dans un objectif de diversification du couvert végétal et d’augmentation des espèces indigènes, en priorisant les secteurs plus défavorisés et minéralisés;
- d. Instaurer une feuille de route pour le stationnement en ville dans une optique de verdissement, d’optimisation des stationnements et de mobilité durable;
- e. Instaurer le principe du 3/30/300 : 3 arbres visibles de chez soi, 30% de canopée dans le quartier, à 300m maximum d’un parc ou d’un espace vert;

- f. Diminuer substantiellement les zones identifiées comme îlots de chaleur dans chaque arrondissement;
  - g. Encourager les propriétaires à rendre leur bâtiment écoresponsable et résilient, notamment en exigeant la mise en place de toits verts, blancs ou bleus lors de la construction ou de la rénovation de toits plats, et en les incitant à végétaliser les surfaces imperméables extérieures de leur propriété;
  - h. Assurer l'accès à l'eau potable en investissant massivement pour garantir un accès pérenne, équitable et durable pour la population et les générations futures.
- c. Encourager l'accès à la propriété pour les entreprises culturelles et les ateliers d'artistes, assurer leur protection et soutenir leur développement;
  - d. Favoriser l'accès aux bibliothèques, portes d'accès de proximité à la connaissance et à la culture, et élargir leur rôle pour en faire des pôles de partage et de mutualisation;
  - e. Encourager les initiatives artistiques locales pour faire de Montréal une ville où la culture est présente partout, gratuitement ou à faible coût et de façon diversifiée (art public, théâtre de rue, festivals locaux et pratique amateur, etc.);
  - f. Reconnaître la culture comme agent de médiation et de développement social en l'intégrant aux actions de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

#### **1.4 Rayonnement international de la métropole, développement économique et tourisme**

- a. Encourager l'économie circulaire et sociale dans l'écosystème économique montréalais;
- b. Favoriser l'innovation en soutenant les incubateurs, les jeunes pousses et les petites et moyennes entreprises;
- c. Miser sur les industries créatives et culturelles pour faire rayonner Montréal;
- d. Soutenir le développement d'un tourisme responsable et durable qui mise sur les initiatives locales et des circuits actifs et inclusifs en priorisant la qualité de vie de la population locale;
- e. Renforcer le partenariat avec Tourisme Montréal pour mettre de l'avant le riche héritage autochtone dans une optique de souveraineté économique des communautés autochtones, et mettre en valeur les produits culturels autochtones authentiques;
- f. Renforcer le réseautage de Montréal au niveau international, notamment dans le domaine économique et en matière de lutte aux changements climatiques.

#### **1.5 Développement et rayonnement culturel**

- a. Soutenir le milieu culturel pour favoriser le rayonnement de Montréal comme métropole culturelle ouverte et diversifiée;
- b. Reconnaître l'importance des festivals dans l'identité et l'attractivité montréalaise, et les soutenir adéquatement;

#### **1.6 Langue française**

- a. Réaffirmer fièrement le statut de Montréal, métropole francophone des Amériques, et en faire un modèle de la valorisation du français au Québec en soutenant les initiatives en ce sens;
- b. Multiplier les liens avec d'autres villes francophones du reste du monde;
- c. Faire renaître le réseau des villes francophiles d'Amérique;
- d. Soutenir les projets qui nourrissent les échanges et rassemblent les Montréalais·es et les peuples fondateurs.

#### **1.7 Protection du patrimoine**

- a. Protéger, mettre en valeur et encourager l'occupation des bâtiments d'intérêt patrimonial municipaux;
- b. Soutenir les propriétaires de bâtiments d'intérêt patrimonial dans l'entretien et la rénovation de leurs immeubles dans un souci d'efficacité énergétique et d'adaptation aux changements climatiques.

# Des quartiers complets et vibrants

2

**Se loger adéquatement et sans se ruiner, à proximité de services essentiels et de commerces de qualité, dans des quartiers qui conservent leur âme ou se développent intelligemment : c'est là l'aspiration de la population montréalaise et de Projet Montréal. En plus des stratégies déjà bien entamées, nous devons faire preuve d'audace pour être à la hauteur de cette vision d'avenir.**

## 2.1 Logement pour toutes et tous

- a. Atteindre 20% de logements hors marché d'ici 2050;
- b. Accélérer la construction et la rénovation de logements sociaux, communautaires, abordables et adaptables en poursuivant la stratégie d'acquisition et de cession de terrains à des fins de logements hors marché;
- c. Protéger le parc de logements locatifs montréalais et les locataires en renforçant les inspections préventives et en augmentant le nombre d'inspections de logements dans tous les arrondissements, tout en assurant un suivi auprès des propriétaires;
- d. Soutenir techniquement et financièrement des projets immobiliers résidentiels collectifs innovants comme le logement étudiant, la construction modulaire, les fiducies foncières, etc.;
- e. Accélérer l'octroi de permis pour la construction et la rénovation rapides d'unités d'habitation;
- f. Demander au gouvernement du Québec d'augmenter le nombre de juges au tribunal administratif du logement;
- g. Veiller à conserver le parc locatif en encourageant les arrondissements à limiter au maximum les secteurs autorisant la location touristique à court terme, et en imposant une taxe sur les propriétés vacantes;
- h. Promouvoir la mise en place et l'utilisation d'un registre des loyers obligatoires au Québec;
- i. Soutenir les initiatives d'obligations communautaires pour financer le logement social et abordable en s'assurant de protéger le parc locatif et les locataires avec les outils mis à la disposition des municipalités;
- j. Agir en vue de maintenir la salubrité et d'augmenter le rythme des travaux de réhabilitation, de rénovation et d'entretien majeurs requis pour assurer le maintien du parc de logements à loyer modique (HLM) et abordables de la Ville de Montréal;
- k. Demander au gouvernement du Québec d'instaurer un régime fiscal permettant la différenciation du taux de taxes foncières sur les immeubles résidentiels comme cela est permis pour les immeubles non résidentiels, spécialement pour les OBNL et coopératives d'habitation;
- l. Renforcer le règlement pour une métropole mixte afin de rendre obligatoire la réalisation de logements sociaux et communautaires in situ plutôt que d'autoriser le versement d'une compensation monétaire.

## 2.2 Commerces et artères commerçantes

- a. Booster le dynamisme des artères commerciales : maintenir et multiplier les rues piétonnes, en pérenniser certaines à l'année, favoriser les terrasses et aménager des places publiques;
- b. Créer un programme «Accès-Locaux» d'acquisition de locaux commerciaux sur les principales rues marchandes afin d'en maintenir l'abordabilité;
- c. Faciliter l'usage transitoire des locaux vacants et implanter des mécanismes fiscaux pour que les propriétaires de locaux vacants soient incités financièrement à les louer.

## 2.3 Urbanisme et vie de quartier

- a. Favoriser le développement de quartiers complets favorisant la mobilité durable et la proximité des services, notamment les écoles et les CPE, dans

le principe de la ville quinze minutes;

- b. Encourager la densification intelligente et favoriser la construction de transports collectifs structurants à proximité des nouvelles unités d'habitation, particulièrement dans les quartiers existants mal desservis;
- c. Améliorer, créer et embellir des parcs de quartier adaptés aux besoins des populations locales;
- d. Reconnaître et valoriser l'identité unique de chacun des quartiers et pôles industriels de Montréal;
- e. Adopter une approche globale de la ville à hauteur d'enfants, et étendre la démarche « Municipalité amie des enfants » à l'ensemble de la métropole;

#### **2.4 Grands projets**

- a. Développer les nouveaux secteurs comme Bridge-Bonaventure, Faubourgs, Louvain-Est, Lachine-Est et Namur-Hippodrome en s'assurant que le transport collectif, ainsi que le logement hors marché y occupent une place prépondérante;
- b. Talonner le gouvernement du Québec pour le recouvrement des autoroutes Décarie et Ville-Marie;
- c. Développer l'Est de Montréal de façon innovante en créant des écoquartiers complets, des quartiers riches d'une vitalité culturelle et commerciale en s'assurant que le transport collectif, ainsi que le logement hors marché y occupent une place importante tout en assurant l'accès aux berges et en multipliant les espaces verts;
- d. Profiter des réfections futures de l'échangeur Saint-Pierre et de l'autoroute Métropolitaine pour améliorer la sécurité, la mobilité et repenser en profondeur leur intégration dans le paysage

montréalais afin d'améliorer la qualité de vie des quartiers avoisinants.

#### **2.5 Marchés publics et agriculture urbaine**

- a. Bonifier le réseau des jardins communautaires et collectifs de Montréal (mise aux normes des jardins existants, création de nouvelles surfaces cultivables) et soutenir les initiatives citoyennes et communautaires d'agriculture urbaine informelle et en libre-service;
- b. Lutter contre les déserts alimentaires en facilitant et soutenant le développement et l'implantation d'entreprises d'agriculture urbaine et en renforçant les marchés éphémères;
- c. Multiplier les marchés publics;
- d. Développer une politique alimentaire urbaine en accord avec le Pacte de Milan pour lutter notamment contre le gaspillage alimentaire, l'insécurité alimentaire et les déserts alimentaires;
- e. Réviser la réglementation et certains critères en urbanisme pour favoriser et même encourager l'agriculture urbaine en milieu public, privé et institutionnel.

# Des déplacements améliorés et sécurisés

3

**Soyons clairs: toute la population montréalaise devrait avoir accès à des solutions de transport collectif efficace et devrait pouvoir être en sécurité si elle choisit le transport actif. Le coup de barre donné par Projet Montréal depuis son arrivée au pouvoir se doit d'être le catalyseur d'une grande transformation de nos manières de se déplacer.**

## 3.1 Mobilité active

- a. Déployer et bonifier le réseau cyclable pour le rendre sécuritaire et efficace, en priorisant les liens reliant les quartiers denses et les générateurs de déplacements dans une optique d'équité territoriale;
- b. Accélérer le déploiement de Bixi dans l'ensemble des quartiers en priorisant les quartiers mal desservis, y compris les quartiers excentrés, et élargir l'offre de Bixi quatre saisons;
- c. Renforcer la culture du vélo en soutenant les organismes qui offrent des cours d'éducation cyclable et les ateliers communautaires vélo, en implantant des sites d'apprentissage et des supports à vélo, et en accompagnant les changements de comportement;
- d. Sécuriser les quartiers pour les piéton·es et assurer leur accessibilité universelle;
- e. Développer un réseau piétonnier montréalais reliant les ruelles vertes, les rues piétonnes, les parcs (petits et grands) et les toits verts publics pour promouvoir la mobilité piétonne accessible et sécurisée;
- f. Instaurer une limite de vitesse dans les ruelles à 10 km/h pour les voitures et les vélos et obtenir le soutien de brigades du SPVM pour la faire respecter;
- g. Optimiser l'espace public afin d'offrir des solutions de stationnement de vélos permanentes protégées et sécuritaires.

pour augmenter significativement la part du financement réservée au transport collectif, notamment pour la ligne rose;

- b. Déployer les premières phases du tramway de Montréal, en priorisant les grands secteurs de développements (Est, Grand Sud-Ouest, Centre) et développer davantage le métro;
- c. Pérenniser et développer le réseau de navette fluviale pour en faire une véritable offre de transport collectif métropolitain;
- d. Déployer des voies réservées partout sur le territoire et systématiser la transformation des voies réservées en SRB légers;
- e. Reconnaître le transport adapté comme composante à part entière du réseau et améliorer son efficacité de façon à offrir la réservation le jour même, à la hauteur des besoins réels;
- f. Mettre en place une tarification sociale pour Bixi et compléter le déploiement de la tarification sociale du transport collectif;
- g. Doubler la flotte d'autopartage et assurer une offre dans tous les quartiers en priorisant les quartiers mal desservis, y compris ceux excentrés;
- h. Encourager la démotorisation et la décarbonation des transports, notamment en encourageant les initiatives qui offrent des options de transport de personnes et de charges alternatives à l'auto;
- i. Œuvrer à rattraper le retard historique en matière de transport collectif efficace et rapide dans les quartiers excentrés dans une perspective d'équité;
- j. Étendre les horaires de service du transport en commun (métro et autobus) afin de garantir du transport sécuritaire aux résident·es de la métropole qui doivent se déplacer à l'aube;

## 3.2 Transport collectif et partagé

- a. Talonner les gouvernements fédéral et provincial

- k. Bonifier le programme d'offre de titres de transport en commun gratuits à des organismes communautaires afin d'améliorer la mobilité vers les services de proximité des groupes marginalisés et vulnérables;
- l. Développer, avec les partenaires publics des autres paliers, des outils de financement et d'éco-fiscalité dédiés au transport collectif afin d'assurer le développement de projets, le maintien d'actifs et l'augmentation de l'offre.

### 3.3 Sécurisation et vision zéro

- a. Réallouer les revenus tirés de la tarification du stationnement à l'accélération des programmes de sécurisation des rues et à des programmes pour favoriser la mobilité active et partagée ainsi que le transfert modal vers de la mobilité douce et durable;
- b. Accélérer la sécurisation de l'ensemble des écoles du territoire montréalais, notamment via des rues-écoles permanentes, des sites fréquentés par les aîné-es, des traverses d'autobus et de l'ensemble des rues et des intersections, en priorisant les plus accidentogènes, notamment par l'installation de feux sonores;
- c. Exiger que Montréal ait le pouvoir de mettre en place des radars photo sur le territoire montréalais en priorisant les zones scolaires, les parcs et les résidences pour personnes âgées;
- d. Diminuer la taille des véhicules de la ville par une révision des processus d'acquisition;
- e. Multiplier les pôles de micrologistique afin de limiter la présence des camions de livraison dans les milieux urbains au profit de plus petits véhicules (vélos cargos, petits camions électriques) ;
- f. Prioriser l'aménagement de trottoirs sur les rues qui n'en possèdent pas;
- g. Installer du mobilier urbain permettant des haltes repos à proximité des lieux et services fréquentés par les aîné-es.

### 3.4 Électrification

- a. Favoriser l'accès à la recharge publique sur les domaines privés et sur le stationnement hors rue (ex: commerces);
- b. Imposer l'installation de bornes de recharge dans les nouvelles constructions;
- c. Accélérer la transition de la flotte de véhicules de la Ville de Montréal vers des véhicules électriques.

### 3.5 Diminution de la dépendance à l'auto

- a. Reconnaître la réduction du nombre de véhicules et l'augmentation de l'usage du transport collectif et actif comme les objectifs primordiaux de toutes politiques en matière de mobilité;
- b. Multiplier les espaces pensés et conçus pour prioriser une mobilité plus douce, comme les zones de perméabilité filtrée, les vélorues, les zones piétonnes et les voies semi-réservées;
- c. Encadrer le stationnement en ville en modulant son coût selon la taille des véhicules;
- d. Prioriser les débarcadères, les stationnements réservés pour les personnes à mobilité réduite et l'autopartage parmi les cases de stationnement sur rue;
- e. Plafonner le nombre de places de stationnement pour les nouvelles constructions;
- f. Faciliter les déplacements piétons et cyclables en développant des projets de passerelles pour surmonter les nombreux obstacles de la ville (canaux, carrières, autoroutes, voies ferrées, etc.).

# Des services aux citoyen·nes bonifiés

4

**Projet Montréal a démontré, autant en arrondissement qu'à la Ville centre, son dévouement à livrer des services de base de qualité. Nous devons continuer de s'améliorer et d'innover pour être à la hauteur des besoins sans cesse grandissants de la population montréalaise.**

## 4.1 Propreté et gestion des matières résiduelles

- a. Planter des mesures pour minimiser la production de matières résiduelles et les détourner des sites d'enfouissement en encourageant la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation (3RV) dans un objectif de zéro déchet, et en faisant la promotion d'un système de consignes;
  - b. Renforcer les équipes de propreté et augmenter leur déploiement sur le territoire montréalais;
  - c. Accroître l'utilisation des écocentres et instaurer de points de dépôts dans les quartiers;
  - d. Soutenir les organismes, entreprises et événements qui visent à devenir zéro déchet;
  - e. Faciliter la gestion écologique des déchets dans les commerces et les artères commerciales;
  - f. Lancer des projets et programmes d'utilisation de contenants réutilisables pour les plats et aliments à emporter;
  - g. Orienter la gestion de nos matières résiduelles vers la décarbonation, en particulier la réduction des GES liés à leur manutention et à leurs déplacements.
- l'innovation, les technologies d'avant-garde et, dans la mesure du possible, la coordination entre les arrondissements;
- c. Orienter le budget de la Ville vers des investissements permettant une meilleure résilience sur le long terme, notamment face aux changements climatiques.
  - d. Reconnaître la position unique de Montréal en tant que plus grande économie et population du Québec, ainsi que son statut de ville mondiale;
  - e. Collaborer avec le gouvernement du Québec pour transférer davantage de pouvoirs fiscaux à la Ville de Montréal;
  - f. Travailler avec la province de Québec pour négocier une exemption à la loi M-30 (Loi sur le Ministère du conseil exécutif) afin de permettre à la Ville de Montréal d'entreprendre des négociations indépendantes avec le gouvernement fédéral pour financer des projets et des besoins fiscaux;
  - g. Réclamer des gouvernements des pouvoirs supplémentaires, des moyens financiers et de nouveaux leviers fiscaux afin que la Ville de Montréal ait la capacité de faire face adéquatement aux défis présents sur son territoire, notamment dans les domaines du logement, de l'itinérance, de la santé publique et du transport collectif.

## 4.2 Gestion des finances publiques, autonomie et capacité fiscale

- a. Continuer à assurer une gestion responsable des finances de la Ville tout en limitant le coût pour les contribuables;
- b. Améliorer la performance globale des services rendus par la Ville et réduire leurs coûts avec

## 4.3 Service 311 et données ouvertes et transparentes

- a. Optimiser l'expérience des Montréalaises et Montréalais en misant sur l'accélération du déploiement de solutions en ligne et la promotion des outils technologiques existants (application 311, info-neige, etc);

- b. Améliorer le suivi citoyen des personnes qui font une demande via le 311;
- c. Utiliser l'intelligence artificielle pour bonifier les services à la population;
- d. Favoriser l'accessibilité des données ouvertes.

#### 4.4 Déneigement

- a. Prioriser les opérations de déneigement des trottoirs près des secteurs fréquentés par des populations vulnérables (CPE et garderies, résidences pour personnes âgées, etc.), avec une attention particulière aux questions d'accessibilité universelle;
- b. Réduire l'impact environnemental des opérations de déneigement;
- c. Assurer le déneigement des pistes cyclables;
- d. Appuyer des organismes offrant un service de déneigement d'appoint aux personnes à mobilité réduite en y affectant des ressources financières adéquates, à la hauteur des besoins réels, sur tout le territoire.

#### 4.5 Gestion des travaux efficace et transparente

- a. Assurer une communication efficace avec les citoyennes et citoyens sur les travaux en cours par de l'affichage et tout autre moyen;
- b. Garantir la sécurité et la fluidité du transport actif et collectif dans la planification des détours de chantier;
- c. Identifier en amont les nuisances potentielles des grands chantiers et mettre en place des options de mitigation;
- d. Accélérer les travaux pour conserver et améliorer les fonctions de distribution de l'eau potable de qualité et de traitement des eaux usées afin d'assurer la pérennité du réseau et réduire le gaspillage;
- e. Faire de l'accessibilité universelle et de la bonne circulation des piétons aux abords des chantiers une exigence ferme, inscrite autant dans les appels d'offres que dans les contrats;
- f. Encourager les arrondissements à créer des postes d'agent-es de liaison afin de favoriser la communication avec la population pendant l'entière des travaux.

#### 4.6 Sports et loisirs

- a. Systématiser le partage des espaces et du matériel à vocation sportive;
- b. Renforcer le caractère hivernal de la métropole en favorisant la pratique des sports hivernaux tout en prenant en compte les impacts des changements climatiques;
- c. Accélérer les investissements dans le développement et la réfection des installations intérieures et extérieures sportives et de loisir, en prenant en compte les besoins de tous les Montréalais et Montréalaises et afin de combler les manques dans les quartiers qui en ont le plus besoin;
- d. Accroître l'offre de matériel adapté aux personnes handicapées;
- e. Démocratiser la disponibilité des terrains et la gestion des chalets;
- f. Favoriser l'aménagement d'espaces non genrés, sécuritaires et accessibles (par exemple toilettes individuelles, vestiaires familiaux) dans toutes les installations sportives, récréatives et publiques de la municipalité;
- g. Encourager les clubs sportifs et les associations sportives municipaux à mettre en place une politique de lutte contre toutes les discriminations;
- h. Ajouter des installations pour stimuler l'exercice physique de la population dans les parcs publics de la métropole.

#### 4.7 Gestion animalière

- a. Étendre de façon concertée le programme CSRM (capturer, stériliser, relâcher, maintenir) à tous les arrondissements;
- b. Promouvoir la gestion responsable et éthique de la faune et la cohabitation;
- c. Maintenir une position anti-législation visant les races.

**Transformer Montréal, c'est aussi s'assurer d'en faire une ville où personne n'est laissé pour compte, une ville toujours plus ouverte, sécuritaire et juste. Ce combat de tous les instants doit nourrir chacune de nos actions et de nos réflexions.**

## 5.1 Démocratie participative

- a. Favoriser la participation de tous les citoyens et citoyennes, en particulier les groupes historiquement exclus des lieux de pouvoir, aux instances consultatives;
- b. Encourager la tenue de séances de conseils d'arrondissement mobiles;
- c. Soutenir les budgets participatifs locaux et assurer leur mise en valeur et leur déploiement optimal;
- d. Encourager l'engagement civique et la participation des jeunes à la politique municipale en soutenant les programmes jeunesse d'initiation à la démocratie, en créant dans tous les arrondissements de la Ville un conseil jeunesse et en créant un siège réservé à la jeunesse dans différentes instances de la Ville;
- e. Demander à l'Assemblée nationale la modification du cadre de gouvernance de l'arrondissement Ville-Marie afin de corriger l'iniquité démocratique quant à la composition de son conseil d'arrondissement, après consultation des citoyennes sur les différents scénarios possibles;
- f. S'assurer que tous les arrondissements se dotent d'une politique de consultation faisant appel à une variété de moyens favorisant la participation de toutes, notamment des populations marginalisées.

## 5.2. Lutte contre toutes les formes de discrimination

- a. Lutter contre toutes les formes de discrimination, y compris le profilage racial et social ainsi que la pauvreté, l'exclusion sociale, le sexisme, le racisme, l'âgisme, le capacitisme, l'homophobie, la lesbophobie, la transphobie et la xénophobie;
- b. Réaffirmer que Montréal est une métropole inclusive et engagée dans la défense inconditionnelle des droits LGBTQIA2S+ ici et ailleurs, tout en célébrant activement et en soutenant l'expression libre de la diversité sexuelle et de genre;
- c. Utiliser l'analyse différenciée selon les sexes, dans une perspective intersectionnelle (ADS+) à tous les niveaux pour assurer une meilleure prise de décisions, tout en demeurant à l'affût d'autres pratiques innovantes;

- d. S'assurer que des outils de sensibilisation sur la lutte contre les discriminations soient disponibles dans tous les établissements municipaux;
- e. Améliorer la représentativité des différents groupes sous représentés (personnes racisées, handicapées, autochtones, etc.) au sein des lieux décisionnels de la Ville à l'image de la société montréalaise grâce à des cibles contraignantes et des programmes ambitieux;
- f. Encourager l'accès à la propriété pour les organismes communautaires;
- g. Désigner une personne fonctionnaire et une personne élue comme responsables des dossiers LGBTQIA2S+.

## 5.3 Réconciliation avec les peuples autochtones

- a. Mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, notamment dans les entreprises montréalaises, et poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones;
- b. Effectuer les démarches nécessaires auprès des gouvernements provincial et fédéral afin d'assurer la mise en œuvre de l'ensemble des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada;
- c. Mettre de l'avant la présence et l'histoire des peuples autochtones sur le territoire notamment par le biais d'installations artistiques publiques, de plaques ou même dans la documentation et les événements officiels de la Ville;
- d. Intégrer les perspectives autochtones en matière de modes de vie durables et de gestion des terres dans la planification urbaine, notamment par la conception d'espaces verts qui reflètent les connaissances écologiques traditionnelles ou l'intégration de pratiques durables qui s'alignent sur les modes de vie autochtones;
- e. Reconnaître et mettre en place des comités consultatifs incluant des dirigeant·es et membres des communautés autochtones visant à intégrer leurs besoins, valeurs et aspirations dans les projets urbains;

- f. Augmenter la visibilité de l'identité culturelle autochtone dans la métropole;
- g. Préserver et célébrer les cultures autochtones pour renforcer leur présence dans le paysage urbain, notamment en aménageant des zones dédiées comme des espaces et des musées publics et en ayant une stratégie de toponymie ambitieuse;
- h. Soutenir les personnes vulnérables autochtones sur le territoire;
- i. Soutenir l'entrepreneuriat et le développement économique autochtone;

#### 5.4. Développement social et lutte à la pauvreté

- a. Faire de l'équité territoriale un principe directeur de la priorisation des services, des infrastructures et des espaces verts;
- b. Soutenir financièrement et logistiquement les organismes communautaires qui œuvrent en lutte aux inégalités et à la pauvreté et en prévention de la violence chez les jeunes;
- c. Combattre l'isolement social et favoriser la santé mentale en offrant des lieux de rassemblement, de socialisation et d'activités en s'adaptant aux besoins des diverses populations (aînés, jeunes, personnes vivant avec un handicap, etc.).

#### 5.5 Accessibilité universelle et lutte contre le capacitisme

- a. Mettre en place un bureau de l'accessibilité et un comité citoyen afin de coordonner l'ensemble des mesures prises pour rendre Montréal accessible à toutes et tous et lutter contre le capacitisme;
- b. Accélérer la mise en accessibilité du réseau de transport collectif;
- c. Faire des représentations pour s'assurer que toute construction ou rénovation respecte les règles de design universel ;
- d. Simplifier, bonifier et promouvoir le Programme d'aide à l'accessibilité des commerces ;
- e. Développer une stratégie montréalaise afin d'augmenter significativement le nombre de logements répondant à des critères d'accessibilité universelle;
- f. Reconnaître les langues des signes utilisées au Québec et offrir de l'information et des services accessibles aux personnes sourdes et malentendantes, notamment en créant des parcours accessibles en langue des signes québécoise dans les espaces d'Espace pour la vie.

#### 5.6 Itinérance

- a. Accélérer le développement de places d'hébergement adaptées aux besoins et aux enjeux des différentes populations tout en favorisant la cohabitation sociale de façon équitable sur le territoire

de la métropole;

- b. Favoriser le développement de ressources qui s'inscrivent dans le continuum des besoins (refuge d'urgence, hébergement transitoire, etc.) et ce, de façon équitable sur le territoire de la métropole;
- c. Soutenir financièrement les organismes d'aide en itinérance;
- d. Exiger du gouvernement du Québec une collaboration et un soutien financier accru dans le dossier de l'itinérance;
- e. Multiplier les initiatives de réinsertion sociale, telles que les brigades de propreté intégrant les personnes en situation d'itinérance.

#### 5.7 Sécurité urbaine

- a. Placer la prévention au cœur du modèle montréalais de sécurité urbaine;
- b. Multiplier les initiatives pour favoriser le caractère social de la police de proximité et propres à améliorer le lien de confiance entre la police et l'ensemble de la population, en particulier les jeunes de 15 à 34 ans, les personnes autochtones et racisées;
- c. Favoriser le sentiment de sécurité, en particulier des femmes et des groupes en situation de vulnérabilité dont les aînés et les personnes en situation d'itinérance;
- d. Soutenir le SPVM dans la lutte contre le crime organisé et le trafic d'armes;
- e. Déployer des programmes comme Immersion MTL du SPVM qui offre des expériences immersives où les recrues sont plongées, sans arme et sans uniforme, dans divers milieux, communautés et organismes;
- f. Renforcer le déploiement de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (EMMIS) et des différentes escouades mixtes du SPVM afin d'offrir une réponse sociale aux situations impliquant des personnes vulnérables ;
- g. Inviter le SPVM à revoir sa politique sur les interpellations;
- h. Entreprendre des dialogues entre le SPVM et les organismes communautaires représentant des personnes marginalisées afin de créer des environnements sécuritaires dans les événements publics;
- i. Pérenniser la lutte contre le harcèlement de rue, avec plus de prévention, plus d'effectifs disponibles sur le territoire et une planification conséquente des infrastructures (éclairage, largeur des trottoirs, etc.);
- j. S'assurer que le service de police de Montréal offre les formations nécessaires pour percevoir et reconnaître la violence conjugale et familiale.



1055, boulevard René-Lévesque E, bureau 1100, Montréal (Québec) H2L 4S5  
514-390-0792 · [info@projetmontreal.org](mailto:info@projetmontreal.org) · [www.projetmontreal.org](http://www.projetmontreal.org)